



**Syndicat National des
Employées et Employés de la
Commission Scolaire de
Montréal - CSN**

**SNEE-CSDM (CSN)
8352 rue de Marseille
Montréal (Québec) H1L 1P7**

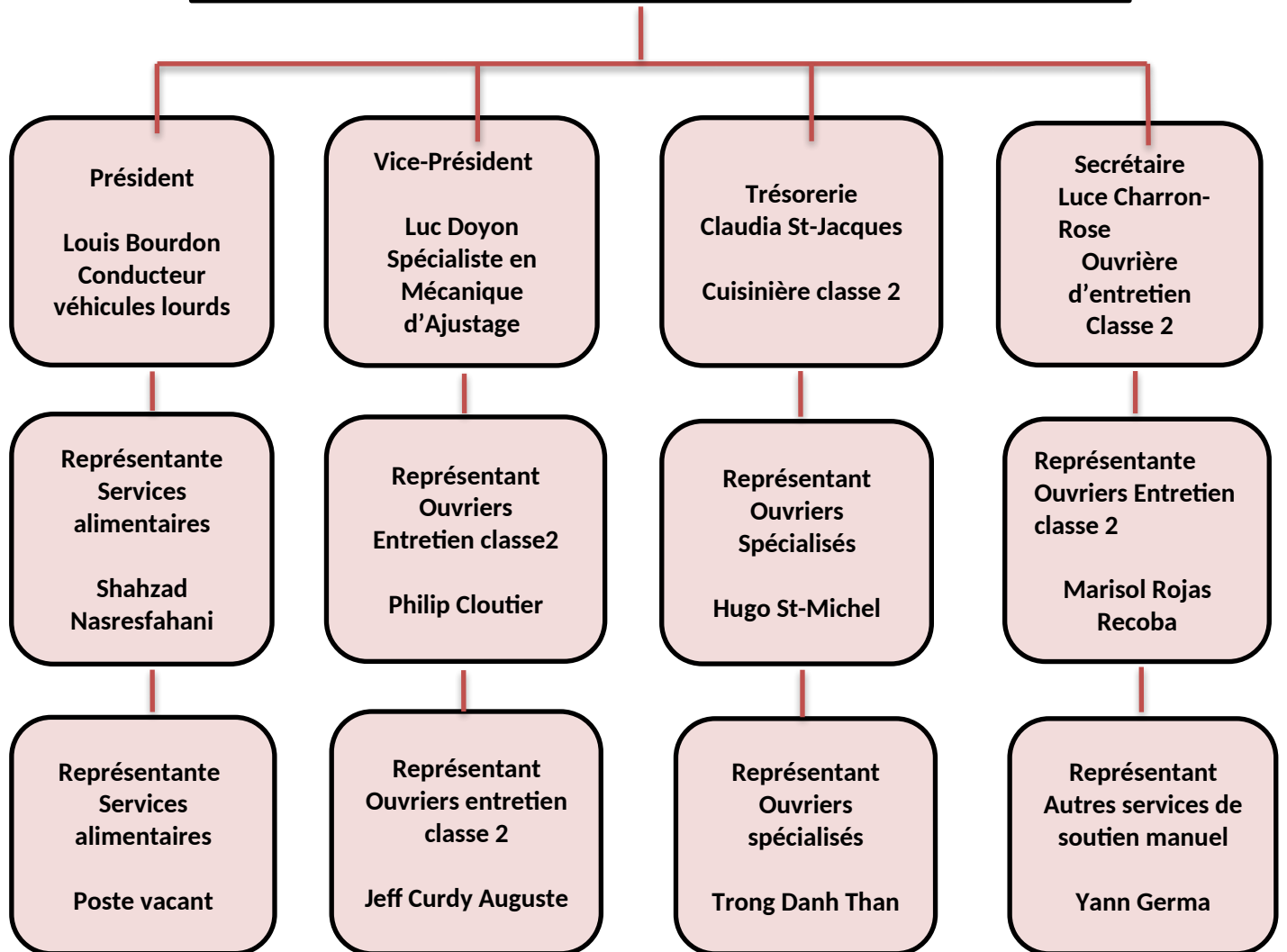
**Courrier interne : 390-839
Courriel: info@snee.qc.ca
Site Web: <http://www.snee.qc.ca>**

Téléphone : 514-252-0583

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. SERVICES FOURNIS PAR LE SNEE-CSDM (CSN).....	2
2. PORTRAIT DE NOTRE SYNDICAT.....	3
3. LES DIFFÉRENTS COMITÉS.....	5
3.1. COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL.....	5
3.2. COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	5
3.3. COMITÉ DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT.....	5
3.4. COMITÉ DE VÉRIFICATION DES FINANCES.....	6
3.5. COMITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	7
3.6. COMITÉ DE GRIEFS.....	7
3.7. COMITÉ DU HARCÈLEMENT.....	7
3.8. COMITÉ DE SURVEILLANCE DU PREM (PROGRAMME DE REHAUSSEMENT D'ENTRETIEN MÉNAGER).....	7
3.9. COMITÉ DE SURVEILLANCE AUX SERVICES ALIMENTAIRES.....	8
3.10. COMITÉ À LA VIE SYNDICALE.....	8
4. PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS.....	8
5. ASSURANCE COLLECTIVE.....	8
6. DÉLAI DE CONTESTATION.....	9
7. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	9
8. CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSN).....	9
9. CONSEIL DU SECTEUR SCOLAIRE (CSN).....	10
ANNEXE 1.....	13

LE COMITÉ ÉXECUTIF



1. SERVICES FOURNIS PAR LE SNEE-CSDM (CSN)

Les services fournis par votre syndicat sont multiples et il serait impensable de vous les décrire tous, nous vous en fournissons donc une brève liste à laquelle pourraient s'ajouter bien d'autres éléments.

Un élu de votre syndicat est présent au bureau (chaque jour si possible) pour répondre à vos questions soit par téléphone (**514-252-0583**), par courriel (**info@snee.qc.ca**) ou prenez un rendez-vous et visitez-nous au (**8352, rue de Marseille, Métro Honoré-Beaugrand**). Peu importe votre besoin, nous pouvons vous aider à trouver une solution et soyez assuré de notre confidentialité.

- Application de la convention collective
- Organisation du travail;
- Assurance emploi;
- Retrait préventif;
- Congés de maternité, de paternité et parental;
- Accident du travail CNESST;
- Assurance salaire et invalidité;
- Assurances collectives;
- Retraite;
- Formation et perfectionnement;
- Différents modèles de lettres de demandes à la commission. Ex. : demande de congé sans traitement, de congé de maternité, de retraite, etc.;
- Accompagnement pour une rencontre avec le supérieur immédiat;
- Accompagnement lors de mesure disciplinaire;
- Présence aux CRT (Comité de relation de travail);
- Grievs et arbitrages;
- Accompagnement en audition de grievs ou au TAT (Tribunal Administratif du Travail);
- Analyse et suivi des plans d'effectifs et des différentes listes (liste d'ancienneté, LPE, personnes inscrites chapitre 10, etc.);
- Présence aux séances d'affectation;
- Participation aux instances de la CSN, de la fédération et du Secteur scolaire;
- Négociation locale;
- Organisation d'assemblée générale, d'assemblée de secteur et d'autres groupes au besoin;
- Activités de mobilisation;
- Et d'autres.

S.V.P. Appelez-nous pour vous renseigner avant de compromettre votre avenir au CSSDM. Il n'y a pas de sottises questions, seulement des actions irréfléchies !

TÉL : 514-252-0583

2. PORTRAIT DE NOTRE SYNDICAT

Le SNEE-CSDM (CSN) représente toutes les personnes salariées de soutien manuel (exceptés les concierges et les gérants de cafétéria.) sur le territoire du Centre de Services Scolaire de Montréal (CSSDM)

Nous sommes plus de 800 membres salariés, dans près de 30 classes d'emploi différentes, à œuvrer dans plus de 220 établissements de la CSSDM.

Secteur général

- Aide-conductrice ou aide-conducteur de véhicules lourds
- Aide de métiers
- Aide général en cuisine
- Apprentie ou apprenti de métier
- Conductrice ou conducteur de véhicules légers
- Conductrice ou conducteur de véhicules lourds
- Cuisinière ou cuisinier, classe 1, 2 et 3
- Déménageur (se)
- Ébéniste
- Électricienne ou électricien
- Électricienne ou électricien, classe principale
- Gardienne ou gardien
- Jardinière ou jardinier
- Maître électricien(ne)
- Maître mécanicienne ou maître mécanicien en tuyauterie
- Mécanicienne ou mécanicien, classe 1 et 2
- Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes
- Menuisière ou menuisier
- Ouvrière ou ouvrier certifié, classe 1, 2 et 3
- Ouvrière ou ouvrier certifié d'entretien (OCE)
- Ouvrier ou ouvrière d'entretien classe 2
- Peintre
- Serrurière ou serrurier
- Soudeuse ou soudeur
- Spécialiste en mécanique d'ajustage
- Tuyauteuse ou tuyauteur
- Vitrière-monteuse-mécanicienne ou vitrier-monteur-mécanicien

Les travailleuses et travailleurs du CSSDM, employé(e)s de soutien manuel (à l'exception des concierges et des gérants de cafétéria) forment un syndicat pour promouvoir leurs intérêts collectifs et individuels. Sachez qu'il existe 5 accréditations à la CSSDM ; 3 CSN : SNEE (Ouvriers manuels), APPA (personnel administratif), ACEDM (concierges). L'Alliance des Professeurs-FAE ainsi que le SPPMEM - CSQ (Les professionnels). Ensemble nous

représentons 17 000 travailleuses et travailleurs. Nous sommes tous à l'œuvre pour promouvoir nos intérêts et beaucoup plus.....

DISTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DES GROUPES

Les groupes de travailleurs sont réunis par champs d'intérêt, le nombre de représentants(es) au comité exécutif est déterminé en fonction du nombre de membres par groupe.

GROUPE DES OUVRIERS (ÈRES) spécialisés (es)

- (2 représentants(es) au comité exécutif)
- Électricien(ne)
- Maître électricien(ne)
- Mécanicien(ne) de machine fixe
- Menuisier(ère)
- Ouvrier(ère) certifié d'entretien
- Peintre
- Serrurier(ère)
- Soudeur(e)
- Spécialiste en mécanique d'ajustage
- Tuyauteur (se)
- Vitrier(ère) monteur (se) mécanicien(ne)

GROUPE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN MÉNAGER

(3 représentants(es) au comité exécutif)

Ouvrier(ère) d'entretien, Classe 2

Veuillez noter que durant les quarts de travail sur un horaire dit (De Soir), le boîtier d'armement de l'établissement (Alarme) indique vos moments de sortie à la façon d'un "PUNCH CLOCK". Donc respectez les heures indiquées à l'horaire de travail !

GROUPE DU PERSONNEL DES SERVICES ALIMENTAIRES

(2 représentants(es) au comité exécutif)

- Aide général de cuisine
- Cuisinier(ère), classe 1
- Cuisinier(ère), classe 2
- Cuisinier(ère), classe 3
-

GROUPE DU PERSONNEL DES AUTRES MÉTIERS DE SOUTIEN MANUEL

(1 représentant(e) au comité exécutif)

- Aide de métiers
- Conducteur (trice) de véhicules lourds et véhicules légers
- Déménageur (se)
- Gardien (ne)

- Jardinier (ère)
- Mécanicien(ne), classe 1
- Mécanicien(ne), classe 2

3. LES DIFFÉRENTS COMITÉS

3.1. COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL

A la demande d'une des parties, le comité étudie toutes questions ayant trait aux conditions de travail des personnes salariées ainsi que tout autre sujet qui lui est référé explicitement par la convention.

Membres 2025-2026	
Nom et Prénom	Fonction
Louis Bourdon	Président
Luc Doyon	Vice-président
Luce Charron-Rose	Secrétaire
À déterminer	Représentant, (Substitut)

3.2. COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ce comité a comme mandat de faire des recommandations auprès du centre de services scolaire en matière de prévention sur la santé et sécurité au travail. Il peut être appelé à faire des enquêtes sur vos lieux de travail en ce qui concerne les équipements de protection, l'ergonomie, la qualité de l'air et la sécurité des lieux de travail.

Membres 2025-2026	
Nom et Prénom	Fonction
Louis Bourdon	Président
Trong Danh Than	Représentant en Santé et Sécurité du Travail
Hugo St-Michel	Représentant des ouvriers spécialisés, regroupement 4
Houcine Wahmane	Représentant des services alimentaires, regroupement 2
Abdoul Samba Bâ	Représentant des autres services de soutien manuel, regroupement 5

3.3. COMITÉ DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Ce comité a comme mandat en collaboration avec le centre de services scolaire d'offrir aux personnes salariées régulières un service de qualité qui favorise le développement professionnel et qui vise l'amélioration de leurs compétences. Il détermine les priorités en perfectionnement et en formation selon les besoins identifiés. Il répartit et gère les budgets en accord avec ses priorités, il consulte, il planifie et organise régulièrement des sessions de perfectionnement. Il évalue les demandes et voit à l'application des normes et procédures et régissant le perfectionnement et/ou la formation. À tous les deux ans, il organise également les colloques du syndicat.

Membres 2025-2026	
Nom et Prénom	Fonction
Louis Bourdon	Président
Luc Doyon	Vice-président
Luce Charron-Rose	Secrétaire
Claudia St-Jacques	Trésorière

3.4. COMITÉ DE VÉRIFICATION DES FINANCES

Un comité de vérification est composé de trois (3) membres en règle du SNEE et surveille l'état des finances et des avoirs du Syndicat et fait un rapport détaillé de sa surveillance aux instances du Syndicat.

En tout temps, le comité a le droit de prendre connaissance des livres, des écritures et des pièces justificatives du Syndicat et de demander les explications pertinentes à ces livres, écritures et pièces.

Sur décision unanime, le comité peut convoquer l'assemblée générale. Le comité peut ordonner l'inscription prioritaire de son intervention à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif, ou de l'assemblée générale.

▪ Devoir du comité de vérification

Le comité de vérification a le devoir de:

- Surveiller la comptabilité;
- Vérifier les pièces justificatives et les mandats qui leur ont donné droit;
- Examiner les inventaires et les comptes;
- Vérifier l'état de la caisse;
- Se réunir tous les six (6) mois et de présenter un rapport écrit de vérification aux instances du Syndicat et de faire aux instances appropriées toutes suggestions et commentaires écrits concernant les finances du Syndicat.

Ce comité est actuellement composé de:

- Barthélémy Kore, MMF

- Ali Chitti, OCE-Serrurier
- Nathalie Bissonnet, services alimentaires

3.5. COMITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les représentants traitent les dossiers de CNESST en collaboration avec le bureau de santé et sécurité du centre de services scolaire de Montréal.

Les représentants du SNEE-CSDM(CSN) viennent du Comité de Santé et Sécurité au Travail.

3.6. COMITÉ DE GRIEFS

Les représentants(es) s'occupent plus spécifiquement de l'administration des griefs : suivi des avis disciplinaires, enquêtes, classement, rencontre préparatoire, contestations et dépôts des griefs. **Notez bien qu'un délai de 30 jours ouvrables est à respecter pour le dépôt d'un grief.**

Tous les membres du Comité exécutif peuvent vous accompagner en avis disciplinaire, mais les suivis seront faits par les membres ici-bas mentionné.

Membres 2025-2026	
Nom et Prénom	Fonction
Louis Bourdon	Président
Luc Doyon	Vice-président
Claudia St-Jacques	Trésorière

3.7. COMITÉ DU HARCÈLEMENT

Ce comité évalue et dirige les démarches à suivre lorsqu'il y a forme d'harcèlement dans un lieu de travail, ou provenant d'un milieu de travail.

Ce comité est composé des représentants(es) suivants(es) :

Trong Danh Than, Représentant en Santé et Sécurité du Travail
Louis Bourdon, président

3.8. COMITÉ DE SURVEILLANCE DU PREM (Programme de Rehaussement d'Entretien Ménager).

Ce comité a pour but d'assurer le bon fonctionnement du PREM quant aux directives formulées par la partie patronale, M. Yannick Larose, régisseur du projet PREM, ainsi que

ses contremaîtres, M. Jonathan Saulnier, M. Louis Lachance, M. Marc Côté et Mme Isabelle Caumartin.

Ce comité est composé de vos représentants(es) syndicaux ouvriers(ères) d'entretien classe 2 suivants(es) :

Luce Charron-Rose et Jeff Curdy Auguste

3.9. COMITÉ DE SURVEILLANCE AUX SERVICES ALIMENTAIRES

Ce comité a pour but de surveiller les décisions et affectations dans les cuisines des cafétérias. Ce comité est composé de vos représentantes syndicales aux services alimentaires suivantes :

Shahzad Nasresfahani et Claudia St-Jacques

3.10. COMITÉ À LA VIE SYNDICALE

Membres	
Nom et Prénom	Fonction
Luce Charron-Rose	Secrétaire
Claudia St-Jacques	Trésorière
	Éthique et information aux membres
Louis Bourdon	Président
Luc Doyon	Vice-président

4. PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Ce service d'aide est volontaire, confidentiel et accessible à vous et aux membres de votre famille immédiate. Il est offert à tout le personnel régulier et par dérogation de la CSDM à ceux inscrits sur la liste de priorité d'embauche. Les services professionnels suivants sont offerts : psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, psychothérapeutes, sexologues, conseillers d'orientation, etc.

Pour contacter votre programme d'aide en tout temps :

TELUS Santé : 1-833-711-2327

5. ASSURANCE COLLECTIVE

Les personnes salariées régulières qui détiennent un poste de plus de 22h10 et les personnes salariées temporaires qui occupent un poste de plus de 22h10, et ce, depuis plus de 6 mois ou pour une durée préalablement déterminée de plus de 6 mois, doivent adhérer aux assurances collectives de Beneva sauf si elles sont déjà couvertes par un autre régime. Elles doivent alors en faire la preuve.

Les personnes doivent choisir l'un des 3 régimes de couverture disponibles, une assurance salaire longue durée est incluse et elles peuvent ajouter une assurance vie.

6. DÉLAI DE CONTESTATION

En tout temps, si vous avez quelques interrogations que ce soit, téléphonez à votre syndicat. Les appels sont toujours confidentiels et vous serez certain d'avoir les bonnes informations.

N'oubliez pas que les délais de contestation sont courts : 30 jours ouvrables. Si vous dépassez ces délais, vous risquez de ne pas pouvoir faire corriger l'erreur et si elle est corrigée, elle sera rétroactive seulement à partir des 30 derniers jours.

7. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Toute personne salariée du centre de services scolaire est couverte par la CNEST, peu importe qu'elle soit temporaire, régulière ou à temps partiel. Si vous vous blessez, il est très important de remplir une déclaration d'accident, peu importe la blessure même si elle est mineure, il s'agit de laisser une trace s'il y avait des complications. De plus, si vous avez des douleurs, n'attendez pas pour consulter un médecin, car plus vous attendez plus il est difficile de faire reconnaître l'accident et de se faire indemniser.

N'hésitez pas à appeler au bureau du syndicat pour bien vous informer et être certain du calcul de votre indemnité et pour respecter tous les délais sans quoi vous pourriez être pénalisé.

8. CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSN)

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est le regroupement de tous les syndicats affiliés à la CSN à Montréal, à Laval, au Nunavik et à la Baie James. Il représente plus 350 syndicats locaux et 110 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans tous les secteurs d'activités.

Sa principale raison d'être est de soutenir les revendications et les actions de ses syndicats en développant toujours une solidarité plus large et plus active dans la région.

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, politiques et culturels des membres des syndicats affiliés de même que des personnes les plus démunies de notre société.

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) lutte contre toutes les formes d'exploitation et milite en faveur d'un projet de société fondée sur la démocratie, les droits de la personne, le développement viable, la justice sociale, l'égalité et l'équité.

Membre 2025-2026	
Nom et Prénom	Fonction
Louis Bourdon	Président
Trong Danh Than	Représentant des ouvriers spécialisés
Hugo St-Michel	Représentant des ouvriers spécialisés
Luce Charron-Rose	Représentante des ouvriers d'entretien

9. CONSEIL DU SECTEUR SCOLAIRE (CSN)

Représentant le SNEE-CSDM : Les délégués au secteur scolaire sont élus pour chaque Conseil.

Le secteur scolaire regroupe 37 syndicats représentant plus de 35 000 employées et employés de soutien des centres de services scolaire et des commissions scolaires anglophones affilié(e)s à la FEESP (CSN) (Fédération des employées et employés des services publics), ce qui en fait le plus grand regroupement d'employées et employés de soutien des centres de services scolaire et des commissions scolaires anglophones notamment dans les catégories d'emploi suivantes:

- Personnel de bureau;
- Personnel de service de garde;
- Personnel manuel;
- Personnel technique;
- Personnel affecté à la surveillance des élèves dans les écoles;
- Personnel de l'adaptation scolaire;
- Personnel de cafétéria.

Le secteur scolaire a comme but de :

- Promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et politiques des syndicats affiliés et des membres.
- Intervenir dans les champs de compétence qui lui sont conférés par ses statuts et règlements.
- Négocier la convention collective ou toutes autres ententes pour l'ensemble des syndicats affiliés.
- Établir des structures démocratiques d'orientation et de décision ainsi que les programmes d'actions et d'information pour la conduite des mandats.
- Négocier également le régime d'assurance collective et en assure le suivi.
- Organiser des formations notamment en ce qui regarde la convention collective.
- Administrer la cotisation sectorielle.
- Assurer la représentation politique aux instances de la CSN et ailleurs où cela est pertinent en participant entre autres au comité de coordination du secteur public et Parapublic, au comité de travail CSN en éducation et au comité de travail CSN des services de garde

Le secteur scolaire est responsable de la négociation des clauses normatives de la convention collective nationale.



Adobe Acrobat
Document

ANNEXE 1

Dossier Assurance collective : Louis Bourdon

Dossier CNESST : Trong Danh Than

<http://www.csst.qc.ca/formulaires/Pages/formulaires.aspx?>

[ChoixClienteleVisee=travailleurs&titre=Formulaires pour les travailleurs](http://www.csst.qc.ca/formulaires/Pages/formulaires.aspx?ChoixClienteleVisee=travailleurs&titre=Formulaires_pour_les_travailleurs)

LIENS UTILES :

La convention collective

[http://cpn.gouv.qc.ca/cpnclcf/conventions-collectives/personnel-de-soutien-2023-2028/s6-feesp-csn/Conditions particulières : S6b](http://cpn.gouv.qc.ca/cpnclcf/conventions-collectives/personnel-de-soutien-2023-2028/s6-feesp-csn/Conditions_particulieres_S6b) :

[http://www.snee.qc.ca/phocadownload/userupload/conditions particulières 1.pdf](http://www.snee.qc.ca/phocadownload/userupload/conditions_particulieres_1.pdf)

Le Plan de classification : <http://www.cpn.gouv.qc.ca/index.php?id=11>

Statuts et règlements du SNEE-CSDM (CSN) : [http://www.snee.qc.ca/phocadownload/_snee- statuts et règlements- version finale 2015.pdf](http://www.snee.qc.ca/phocadownload/_snee-statuts-et-reglements-version-finale-2015.pdf)

Statuts et Règlements du SNEE-CSDM (CSN)

[http://www.snee.qc.ca/phocadownload/_snee- statuts et règlements- version finale 2015.pdf](http://www.snee.qc.ca/phocadownload/_snee-statuts-et-reglements-version-finale-2015.pdf)

Les structures de solidarité de la centrale CSN



La Confédération
des syndicats
nationaux est
constituée de
8 fédérations et
1600 syndicats.

csn.qc.ca



La Fédération des
employées et
employés des
services publics
est constituée de
425 syndicats pour
plus de 65 000
membres.

feesp.cs.qc.ca



Le Conseil central
du Montréal
métropolitain est
constitué de plus
de 100 000
membres dans la
grande région de
Montréal.

ccmm-csn.qc.ca



feesp. | SECTEUR
SCOLAIRE

Le Secteur scolaire représente 37 syndicats
regroupant environ 35 000 membres dans les
centres de services scolaires et commissions
scolaires anglophones.

feesp.csn.qc.ca/secteurs/scolaire/